

## PROCES VERBAL DE SEANCE

### Conseil Communautaire du 25 Février 2016 à Sainte-Agathe

#### PRESENTS

MM.ITOURNEL, LAFAY, Mme LAFORET , MM. CHAMBON, BOULAY, BARGEON, MORILLAC, Mmes BARGE, BRUNEL, SECHAL, MM. DUBOST, Mme GAMEIRO, MM. GADOUX, .GOUTTE, Mmes GIRY, LEBREF, PERUFEL, MM. QUENIN, SAINT ANDRE, PERCHE, FAYET, BALISONI, CORNET, POMMERETTE, DELAIRE, GUYONNET.

#### ABSENTS

Mme PERRIN (pouvoir à Mme SECHAL Christine),  
Mme SOANEN (pouvoir à Mme GAMEIRO Fabienne),  
Mme BASSET (pouvoir à M. PERCHE Serge),  
M. GENEST (pouvoir à M. DUBOST Jean-Pierre),

#### TECHNICIENS

M. MAILHOT, MULOT, Mmes CHALENCON, CHAMBON, FOURNIER, EPINAT.

#### **0- Adoption du procès-verbal de séance du 19/01/2016 et désignation de Madame Aline LEBREF comme secrétaire de séance.**

#### **1-Débat d'orientation budgétaire :**

Monsieur le Président expose aux élus le détail budgétaire (**voir annexe 1**).

#### **2-Habitat / Urbanisme**

- **Projet de réhabilitation d'un immeuble de centre-bourg à La Monnerie :**

#### Projet de réhabilitation d'un immeuble de centre-bourg à La Monnerie :

- Choix de la maîtrise d'œuvre.

Serge PERCHE rappelle qu'une consultation a été lancée pour choisir un maître d'œuvre pour la réhabilitation de l'immeuble Thérias. 8 offres ont été reçues.

Suite à une première analyse, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 février, a établi la notation présentée en **annexe 2**.

La Commission d'Appel d'Offres a retenu les 2 candidats les mieux notés pour les entretenir en audition, à savoir IMHOLZ ARCHITECTES et le Collectif VIRAGE.

Après auditions, la CAO, réunie le 18 février, propose de retenir l'offre du Collectif VIRAGE, constitué de l'Atelier du Rouget et de l'Atelier de Montrottier, pour un taux de rémunération de **9,50 %**, soit un montant provisoire de rémunération de 62 852,00 € HT pour la création des 5 logements.

**Délibération** : Le Conseil décide de retenir l'offre du Collectif VIRAGE pour un taux de rémunération de **9.50 %** pour la création des 5 logements.

- Demande de subventions.

Suite au lancement du dispositif de soutien à l'investissement public local, Serge PERCHE propose de déposer un dossier de demande de subvention. En effet, le projet de réhabilitation de l'immeuble correspond à l'objet de ce fonds : « redynamisation et développement des centres-bourgs ».

Le plan de financement proposé est le suivant :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE THIernoISE  
Plan de financement prévisionnel février 2016  
Réhabilitation d'un immeuble en centre-bourg

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Objet	Montant HT	%
Travaux Bâtiment	661 600,00 €	Autofinancement		
Honoraires Bâtiment	76 084,00 €	Fonds propres	153 888,20 €	20,00%
Frais annexes bâtiment	31 757,00 €	Aides publiques sollicitées		
		Conseil départemental Classique + CTDD	70 000,00 €	8,16%
		Conseil régional - FRADDT	226 539,00 €	26,42%
		Etat - DETR	150 000,00 €	17,49%
		Etat - PALULOS	2 500,00 €	0,29%
		Etat - Soutien à l'investissement	150 000,00 €	17,49%
		Union européenne - LEADER	16 513,80 €	1,93%
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>769 441,00 €</b>		<b>769 441,00 €</b>	<b>100%</b>

Serge PERCHE propose d'accepter le plan de financement présenté et de demander une subvention à l'Etat dans le cadre du fonds d'investissement public local.

**Délibération** : Le Conseil décide de solliciter l'Etat pour une aide financière supplémentaire dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local et approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

### 3- Accessibilité : informations.

David POMMERETTE informe l'assemblée que tous les diagnostics sont maintenant réalisés. Il s'agit maintenant de faire les Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée).

Suite aux retours des communes, il est proposé de faire des groupements commandes pour les équipements ou fournitures suivants :

- boucles à induction,
- poignées de porte,
- signalisation verticale et horizontale pour les places de stationnement PMR,
- équipement des escaliers (nez de marche, contremarche et bande podotactile).

D'autres équipements restent à discuter en fonction des réflexions sur les communes : grille, tablette amovible, main courante, contrastes visuels...

Enfin, les travaux de plomberie seront gérés en direct par chaque commune concernée.

#### 4-Economie

- **Création d'un sas d'entrée fermé pour le commerce de Palladuc**

Monsieur le Président expose aux conseillers communautaires la demande de Mme Rigaudias, exploitante du commerce de Palladuc. En effet, Mme Rigaudias a sollicité la CCMT pour la construction d'un sas d'entrée fermé. Actuellement, l'entrée se fait directement par une porte automatique. Ce système engendre des déperditions énergétiques et est limité en termes de sécurité. Nous disposons de deux devis : la menuiserie Fayet de la Monnerie le Montel pour un montant de 6480 € HT et la SARL EXTRAT, installée à St Just en Chevalet, pour un montant de 4475 € HT.

D'autre part, ces travaux nécessitent de déposer une déclaration préalable pour modification de la devanture commerciale et seront soumis à la commission de sécurité et d'accessibilité car le bâtiment est un ERP de catégorie 5.

**Délibération, après en avoir délibéré, le conseil décide :**

- **d'approuver la demande de Mme Rigaudias et de confier les travaux du sas d'entrée fermé pour le commerce de Palladuc à la SARL EXTRAT, pour un montant de 4 475 € HT,**
- **d'engager les démarches administratives et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces à venir.**

- **Retour sur la réunion d'information aux entreprises du jeudi 4 février organisée par la Mission locale, Pôle emploi et la CCMT. (information)**

Monsieur Chambon souligne que cette réunion d'information a permis d'accueillir une vingtaine d'entreprises qui est venue se renseigner sur les aides à l'embauche (contrats aidés), les aides à l'apprentissage et les nouvelles mesures pour l'emploi annoncées par le gouvernement.

Ce type de réunion est intéressant car cela permet aux entreprises d'avoir un contact directe avec les structures concernées, de rencontrer les bons interlocuteurs et pour la CCMT de créer des liens de proximité. A poursuivre.

- **Fonds de formation de la plateforme des mutations économiques et actions évènementielles pendant la semaine de l'industrie. (information)**

Monsieur Chambon précise que dans le cadre de la plateforme des mutations économiques un fonds de formation est en place pour les entreprises et qu'une opération de promotion se déroulera le samedi 19 mars.

**Fonds de formation :**

Un fonds de formation spécifique (FPSPP) a été mis en place en 2015 par OPCALIA et permet de réaliser des diagnostics RH dans les entreprises ainsi que de financer des formations adaptées aux besoins des entreprises. (prise en charge à 70 % des coûts pédagogiques + prise en charge des salaires des stagiaires de la formation à hauteur de 13€/h).

Les demandeurs d'emploi peuvent également bénéficier de ce fonds pour se former sur des métiers industriels ou pour améliorer leurs compétences.

Ce dispositif a été présenté aux entreprises de la Montagne thiernoise, des plans de formation sont en cours avec plusieurs entreprises du territoire. Ce fonds est reconduit en 2016.

**Semaine de l'industrie**

Dans le cadre de la semaine de l'industrie qui se déroule cette année du 14 au 20 mars, les partenaires (CCI, Parc Livradois, Communautés de Communes, UIMM, Allizé Plasturgie) organisent une exposition de produits industriels dans la galerie de Carrefour à Thiers le samedi 19 mars.

L'objectif est bien évidemment de faire connaître la richesse industrielle du bassin, ses métiers, ses savoir-faire et ses produits.

Une inauguration aura lieu le vendredi soir en présence de la presse, des entreprises et de tous les partenaires et sera l'occasion de lancer le nouveau logo « Atout Thiers » qui sera utilisé à chaque opération de promotion de l'industrie.

Aussi, une rencontre élèves/salariés est également programmée le jeudi 17 mars après-midi au collège de la Monnerie pour les élèves de DP3.

## 5-Culture

### Événement à venir : informations

M. le Vice-président rappelle que la sortie de résidence du groupe Ubürrik approche. Une partition pour violoncelle a été écrite sur place, et après trois semaines d'immersion, il propose deux rendez-vous où l'on pourra découvrir un spectacle complet.

Vendredi 4 mars à 20h30 au Domaine de la Planche et  
Samedi 5 Mars à 16h à la Salle des fêtes de La Monnerie-le-Montel.  
Représentations gratuites et tout public à partir de 8 ans.

## 6-Tourisme

### Clôture de la régie de l'Espace touristique : informations

M. le Président explique que dans le cadre de l'intégration à la Maison du tourisme du Livradois-Forez, il est nécessaire de clôturer la régie de la boutique de l'Espace touristique. Un arrêté de clôture de régie a été rédigé. Un état des stocks a été fait de façon à répartir ce qui va être confié en dépôt-vente à la Maison du tourisme et ce qui va être conservé à la CCMT (documentation interne, archives, partenaires).

M. le Président indique qu'une convention vient encadrer le dépôt-vente. (Cf. **annexe n°3**).

## 7-Enfance et jeunesse

### • **Convention pour l'organisation du fonctionnement du RASED**

Jean François DELAIRE explique que Monsieur Bigay, inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Thiers propose aux communes du secteur de conventionner avec le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) afin de formaliser son financement. (Cf. **annexe n°4**)

IL précise que ce projet de convention comporte deux choses bien différentes: le financement du fonctionnement du RASED (essentiellement achat de matériel) ET le financement de matériel pour les écoles dans l'idée de le mutualiser.

En ce qui concerne le territoire de la Montagne Thiernoise, le vice –président Enfance et jeunesse propose que ce soit la communauté de communes qui finance, en lieu et place des communes, le RASED. Il propose également de ne conventionner uniquement pour la partie « RASED » et non pas pour la partie « matériel pédagogique des écoles ».

Le coût financier étant calculé en multipliant le nombre d'élèves concernés par 1 €, il est de 468 € pour l'année 2016.

**Délibération**: à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'approuver la convention uniquement sur la partie « financement du RASED » et autorise le Président à la signer.

## 8- Personnel

- Régime indemnitaire du personnel.

Olivier CHAMBON propose de modifier le régime indemnitaire du personnel de la CCMT afin de l'étendre aux fonctionnaires accueillis dans le cadre d'une mise à disposition pour complément de rémunération.

Il propose également d'étendre l'Indemnité d'Administration et de Technicité aux adjoints techniques.

**Délibération : Le Conseil décide de modifier le régime indemnitaire du personnel dans les conditions décrites ci-dessus.**

- Avenant à la convention de mise à disposition de Gérald Clémente.

Monsieur le Président rappelle la mise à disposition de M. Clémente par la commune de Viscomtat à la CCMT. Afin qu'il puisse bénéficier d'une prime, il faut préciser les montants et les conditions dans la convention. Aussi, Monsieur le Président propose de prendre un avenant.

**Délibération : Le Conseil accepte l'avenant à la convention de mise à disposition de Gérald Clémente dans les conditions décrites ci-dessus.**

- Avenant à la convention de mise à disposition au CIAS de Maléka Fournier.

Monsieur le Président rappelle que Maléka FOURNIER est mise à disposition pour 50% de son temps de travail auprès du CIAS. Dans la convention de mise à disposition entre la CCMT et le CIAS, il était prévu à l'article 3 un remboursement du salaire correspondant par le CIAS.

Monsieur le Président propose de prendre un avenant afin d'annuler ce remboursement. En effet, la loi prévoit une dérogation possible à l'obligation de remboursement lorsque la mise à disposition intervient entre une collectivité territoriale et un établissement public administratif dont elle est membre ou qui lui est rattaché.

**Délibération : Le Conseil accepte l'avenant à la convention de mise à disposition de Maléka Fournier dans les conditions décrites ci-dessus.**

- Prolongation de la mise à disposition au CIAS de Maléka Fournier.

Monsieur le Président propose de prolonger la mise à disposition de Maléka FOURNIER en tant que directrice du CIAS pour une durée de 1 an, dans les mêmes conditions.

**Délibération : Le Conseil accepte la prolongation de la mise à disposition de Maléka Fournier dans les conditions décrites ci-dessus.**

## QUESTIONS DIVERSES

- Prochaines dates de réunions

**Le prochain conseil se tiendra à Arconsat le 31 mars à 18H30 pour le vote du Budget suivi d'un dîner à l'Auberge du Montoncel.**

## **LISTE DES ANNEXES**

- Annexe 1 Propositions budgétaires 2016
- Annexe 2 Notation choix Maîtrise d'œuvre bâtiment Thérias
- Annexe 3 Bon de dépôt et convention dépôt vente
- Annexe 4 Convention pour fonctionnement du Rased et achat de matériel